GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
		09:40		DEAS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): PopVertsSol	Lié à:			
Amendement au projet de loi sur l'annui au développement économique				
Titre:	ad 15.019			
Contenu:				
Art. 8 bis (nouveau)				
Conditions et charges				
¹ L'octroi de subventions est assorti à des conditions et charges sociales et environnementales.				
² Le Conseil d'Etat fixe les critères par voie d'arrêté.				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Motivation (facultatif):				
motivation (lacalitatin).				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)		
Daniel Ziegler			
Autres signataires (nom, prénom)			
Doris Angst			

ENVOYER

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement